



FCBA FORMATION

10, rue Galilée 77420 Champs-sur-Marne
Tél. 01 72 84 97 22

formation@fcba.fr
formation.fcba.fr


ORGANISME DE FORMATION

Règles simplifiées du contreventement au vent et au séisme et nouveau DTU 31.2



Public

Entreprises voulant connaître les principes du calcul des voiles de contreventement selon le projet de règles simplifiées du DTU 31.2 et les règles sismiques simplifiées CPMI pour les petits ouvrages

d'habitation et assimilés  **Prérequis** Connaître le calcul de structures bois d'éléments simples (voir notre formation "Initiation au calcul d'éléments simples")



Objectifs opérationnels

Bénéfices pour l'entreprise : Parts de marchés confortées par la conception et la mise en oeuvre de solutions adaptées



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Appliquer les règles simplifiées du DTU 31.2 et des CPMI pour la justification d'ouvrages simples à ossature bois

Cette formation peut être complétée par les autres formations de l'Initiation aux Eurocodes



Programme

Les nouvelles exigences du DTU 31.2 publié en mai 2019, ont été intégrées à cette formation. Règles simplifiées du DTU 31.2 :

- Fonction de contreventement
- Règles simplifiées du DTU 31.2 pour la justification des voiles de contreventement

- Etude de cas : exercice pratique *Objectif : Connaître le principe de justification en situation normale selon les règles simplifiées du DTU 31.2*

Introduction de l'Eurocode 8 :



- Risque sismique, Décret et Arrêté
- Introduction de l'Eurocode 8 et son chapitre "Bois"
- Notions d'accélération nominale, coefficients d'importance, spectres de réponse de calcul

Règles CPMI :

- Critères de régularité pour l'application des règles CPMI
- Méthode de calcul simplifiée des règles CPMI
- Etude cas : exercice pratique

Conception et dispositions constructives :

- Notion de dimensionnement en capacité
- Exemple de dispositions constructives en zone sismique
Objectif : Connaître le principe de justification en situation de séisme selon les règles simplifiées CPMI

 à FCBA, 9h00 à 17h00 - en Entreprise, sur mesure  S
apport de formation remis aux stagiaires

Moyens pédagogiques

- Présentation didactique en salle - Méthode de formation participative basée sur l'échange - Observations expérimentales
- Quizz ou exercices appliqués ou études de cas...

Modalités d'Evaluation

- Questionnaire préalable sur les attentes des stagiaires
- Questionnaire d'évaluation des acquis des stagiaires en entrée et en fin de formation - Questionnaire d'évaluation à chaud de la formation par les stagiaires et le formateur - Questionnaire d'évaluation à 3 mois portant sur l'ancrage des acquis et sur le transfert de compétences par les stagiaires et l'entreprise

Commentaire

FCBA répond aux critères de financement  

Après réalisation, le stagiaire recevra une Attestation de fin de formation avec précision de ses acquis par objectif pédagogique

Formateur(s)

Brassy Julien

julien.brassy@fcba.fr

Durée

1 jour - 7 heures

Sessions collectives

Dates et lieux

Champs-sur-Marne ou Bordeaux - session collective 3 participants minimum - privatisation à la journée possible sur devis
Tarif

580€ HT/participant

Intra entreprise

organisé à la demande et sur devis **Tarif:** nous consulter
Plus d'informations au **01 72 84 97 22**